



J'ai été publier dans un magazine sans accord!

Par **pierreabesoindaide**, le **12/12/2010** à **18:09**

Bonjour,

J'ai publier une photo de moi sur un site internet(facebook) et me voila publier dans un magazine choc (top 10 de la grimace :/) c'est con mais tres ennuyeux pour mon image (chef d'entreprise) et mon entourage !

A t-il une loi pour cette cause ?

Faut-il attaquer le magazine ou le site internet ?

Je suis un peu perdu et je n'est malheureusement pas vu de cas similaire dans les sujets précédent...

Répondez moi SVP

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **00:22**

Le magazine (le site n'y est pour rien)
Prenez un avocat